Joseph Deiss veut redéfin la neutralité suisse

KOSOVO Une participation de la Suisse à une force de paix pose problème.

INTERVIEW
CHRISTIANE IMSAND

L'acceptation par Belgrade du plan de paix russo-occidental relègue au second plan les mesures d'urgence envisagées par le Conseil fédéral en matière d'accueil des réfugiés. En revanche, la participation éventuelle de la Suisse à la force de paix qui doit être déployée au Kosovo replace au centre de l'attention la question de la neutralité. Le 21 avril dernier, dans une déclaration adressée à l'Assemblée fédérale, la présidente de la Confédération Ruth Dreifuss n'avait pas exclu une telle participation sous l'égide de l'ONU ou de l'OSCE. Il existe d'ailleurs un précédent, puisque la Suisse avait envoyé des bérets jaunes non armés en Bosnie. Mais si c'est l'Otan qui mène le jeu, le Conseil fédéral ne pourra pas participer aussi facilement à l'opération. Il devrait procéder à une première appréciation de la situation lundi.

La question touche de près le chef du Département des affaires étrangères Joseph Deiss qui, à peine entré au Conseil fédéral, a été amené à jouer un rôle de leader sur le dossier de la neutralité. Il s'en réjouit car, avant d'être chef de département, il entend être membre du gouvernement, c'est-à-dire participer à toute la politique du Conseil fédéral. Au cours d'une interview réalisée la veille de la ratification yougoslave à l'accord de paix, il annonce une nouvelle adaptation de la neutralité suisse.

– Personne ne sait plus ce que recouvre le concept de neutralité. N'y a-t-il pas un besoin de clarification ?

– Je conteste l'opinion selon laquelle le concept change de cas en cas. Il faut admettre que la neutralité suisse comporte un noyau dur qui est très clair et sur lequel il n'y a pas de doute. La Suisse ne participe pas à des actions militaires et ne favorise pas des actions militaires à l'étranger.

– Que reste-t-il de la neutralité quand on livre des armes aux pays de l'Otan et non pas à la Yougoslavie?

– Au-delà du noyau dur, le gouvernement possède une certaine marge d'appréciation en fonction des circonstances. On a suffisamment reproché à la Suisse d'avoir négligé les aspects éthiques en traitant de façon égale les alliés et les nazis pendant la Seconde Guerre mondiale. Nous avons maintenant le devoir moral d'opérer une distinction entre le régime Milosevic et les pays de la communauté internationale. En ce qui concerne les armes, le traité de 1907 sur lequel repose notre neutralité n'interdit pas les livraisons mais les différences de traitements entre belligérants. Or la Suisse a décidé en 1993 déjà qu'elle serait déliée de cette obligation en cas de résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies. Etant donné qu'une telle résolution a été prononcée à l'encontre de la Yougoslavie pour les livraisons d'armes, la Suisse a décidé de s'y rallier.

– Dans ces conditions, pourquoi ne pas avoir appliqué l'embargo sur le pétrole prôné par l'UE?

– Nous estimons que le pétrole [illegible] la guerre et qui n'est pas substituable. D'autre part, l'UE, justement, n'est pas le Conseil de sécurité.

– Tout cela reste très complexe. Ne serait-il pas envisageable de simplifier le concept de neutralité en le réduisant clairement à l'interdiction de conclure des alliances militaires par exemple?

– Le Conseil fédéral a effectivement décidé de créer un groupe de travail qui devrait reprendre la question pour voir quelles sont les adaptations nécessaires. ■

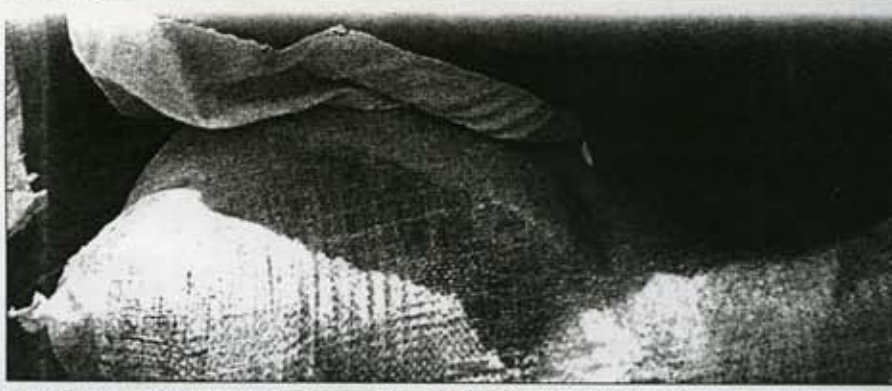

Joseph Deiss dans un camp de réfugiés. *La Suisse participera-t-elle à la force de paix ral se penchera sur cette question lundi.*

Les Romands choqués

Les mesures d'urgence annoncées lundi par Ruth Metzler pour faire face à un afflux massif de réfugiés

tobre avec des pointes à plus de 10 000 par mois. Or, au-delà de 6000, le système d'accueil suisse

Ogi «offre» 250 soldats de la

Avant même l'acceptation par Belgrade du plan de paix pour le Ko-

département d'Adolf Ogi a fait, le 31 mai dernier, trois offres

et du génie pour et l'approvisionne